

M. Jeugnet lit au conseil une délibération portant le montant de la taxe mensuelle de stationnement :

- Tu l'avis de la Commission des finances
- Tu l'accord du Syndicat local des chauffeurs de taxis

Le Conseil Municipal

- qu'a compter du 1<sup>er</sup> juillet 1958 les chauffeurs de taxis inscrits à Royan soient redoublés d'une taxe mensuelle de stationnement de 400<sup>fr</sup> par mois que sera payable par trimestre au lieu de quatre mois par les chauffeurs de taxis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PlACEMENT DES VÉHICULES TORAINS POUR L'ANNÉE 1958 :

M. le Préfet - Maire lit au Conseil Municipal une lettre des industriels

Je vous attirant l'attention de la Municipalité sur les difficultés rencontrées par le terrain qui lui a été assigné (N<sup>o</sup> de lot de l'axe de Carigny) ainsi que sur son éloignement du Centre de la Ville. Ce demandent exceptionnellement pour cette raison qu'il leur soit octroyé un autre emplacement. Ils solliciteront comme emplacement soit la partie du Centre (pour partie de ménage) ou terrain libre à la gare.

M. Guvernemeyer signale que au lieu d'effectuer face à la Gare il n'y aura pas assez de place de face de parking pour alimenter plusieurs magasins. M. Bartelmann dit qu'il faut rester dans la ligne pour la décision du Conseil Municipal. M. M. Guichard et d'autres disent qu'il ne faut pas à priori les rejeter car une station balnéaire a besoin d'animation. M. Guignat argue de ce que l'habitation d'avant-guerre est à dire que la fête foraine devrait se faire en face et dans un emplacement assez central. M. Bartelmann argue ainsi d'accorder l'emplacement devant le Palais des Bains et donner au lieu de l'actuel. M. le Préfet - Maire décide que c'est la solution technique la meilleure, mais que cette autorisation ne sera accordée que pour 10 jours pour l'année 1958 seulement.

Le Conseil Municipal

- Tu la pétition des industriels Torains,
- Tu l'export du rapporteur et la nécessité de donner de l'animation à la station, d'accepter le principe pour l'année 1958 seulement et pour une durée de 10 jours d'autre part le stationnement des industriels Torains avec un nombre limité au lieu de parking, cette dernière devant être le Palais des Bains et l'actuel.

Approuvé à l'unanimité

Report des crédits pour achat mobilier Collège : (2<sup>e</sup> tranche)

Rapporteur M. Jeugnet

M. Jeugnet lit au conseil la délibération suivante :